

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2022 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 7 mai 2022).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT conseillères municipales. Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition d'une épareuse.

Vote pour l'ajout du point : Adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité.

Contrat eau potable :

Messieurs David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX, représentants de la société SAUR présentent au conseil municipal le rapport annuel 2020 de l'eau potable en détaillant chaque chapitre.

Notre contrat de délégation de service public avec la SAUR arrivant à échéance au 31 décembre 2022, ils suggèrent au conseil plusieurs possibilités pour la gestion de l'eau potable à partir de 2023.

• Acquisition d'une épareuse

Etant donné la non-conformité ergonomique de l'actuelle épareuse « SMA Panthère » le conseil a décidé d'acquérir une nouvelle épareuse conforme à ces exigences.

Monsieur Blondet en charge de ce dossier soumet au conseil deux types de matériel de l'entreprise LIMAGRI MOREAU :

- 1 épareuse AGRIMASTER, pour un montant de 28 300 € T.T.C. avec reprise de l'ancienne épareuse SMA Panthère pour 14 500 €
- 1 épareuse MC CONNEL, pour un montant de 36 500 € T.T.C. avec reprise de l'ancienne épareuse SMA Panthère pour 15 000 €

Le Maire demande au conseil de se prononcer pour le choix de la nouvelle épareuse.

La première ne convient pas à 100 % aux souhaits de la commune, la livraison n'interviendrait pas avant 6 mois (sans certitude absolue) et le coût définitif de l'opération sera celui du barème en vigueur à la livraison (risque important d'augmentation lourde).

Compte-tenu de ces éléments l'épareuse MC CONNEL répond exactement aux critères souhaités par la commune, notamment à sa disponibilité immédiate.

Le conseil après discussion décide à l'unanimité d'acheter l'épareuse MC CONNEL aux conditions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer le bon de commande.

• Vente de deux parcelles au village de Vergnedonde

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Blondet, responsable du secteur de Vergnedonde.

Monsieur Blondet soumet au conseil, un courrier d'un habitant du village sollicitant l'achat de deux parcelles communales situées à proximité de sa maison ; la parcelle ZD N°27 d'une superficie de 15 ares 20 ca et La parcelle ZD 43 d'une superficie de 1 are 27 ca. Le conseil après avoir pris connaissance du plan, Vote à 11 voix POUR, la vente des parcelles, fixe le prix à 0,40 €/le m² dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

● **Projet Educatif des Territoires PEDT**

Monsieur Guibert présente au conseil le nouveau Projet Educatif de Territoires Intercommunal « 2021-2024 » ainsi que la convention PEDT. Le PEDT permet à toutes les écoles du territoire de bénéficier de l'offre d'activités éducatives proposées par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce projet. Après délibération, le conseil approuve le PEDT 2021-2024 à 11 voix POUR et autorise le Maire à le signer ainsi que la convention.

● **Demandes de subventions**

Le Maire présente au conseil plusieurs demandes de subventions

- Association « Les enfants du Dorat » (cours de musique) : Vote : 8 CONTRE et 3 ABSTENTIONS
- Association des sclérosés en Plaques : Vote : 11 voix CONTRE
- Collège Louis Timbal de Châteauponsac pour un voyage scolaire : Vote 7 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Monsieur Thibaud, ne participe ni au débat ni au vote, ses enfants étant concernés par cette demande).
- CFA de Beynac : vote : 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

● **Cotisation 2022 à la mission locale**

La cotisation s'élève à 374 € (1€/habitant), après délibération, le conseil vote à 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

● **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne**

Le montant de l'adhésion s'élève à 55 €, après délibération, le conseil vote à 11 voix CONTRE.

Informations et questions diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Commerce multi-services**

Monsieur Guibert donne le compte-rendu de la dernière réunion de chantier.

Monsieur Duplouch souhaiterait qu'une visite du commerce multi-services soit organisée pour voir l'état d'avancement du projet avec l'ensemble des membres du conseil.

La visite est programmée lors du prochain conseil municipal ; 1 heure avant le début de la séance.

Monsieur Guibert suggère au conseil de commencer à réfléchir sur le nom du futur commerce, en associant les Dompierrois pour faire ce choix. (Une information sur ce point sera faite prochainement Sur Panneau Pocket, site Internet, Facebook...)

***Rallye automobiles organisé par la commune de Saint Sornin Leulac**

Le rallye empruntant nos routes communales, la mairie a reçu une invitation à la réunion préparatoire.

***Questionnaire « Projet de Territoire ».**

Monsieur le Maire informe le conseil que ce questionnaire a été élaboré par la communauté de communes en vue de définir une stratégie de territoire ayant vocation à définir le cadre et les priorités du développement intercommunal. Il invite les membres du conseil à lui transmettre leurs idées et réflexions par mail. Monsieur Guibert informera la communauté de communes que les questionnaires seront retournés après le 16 mai, considérant que le délai de retour étant trop court.

***Elections législatives 2022**

Monsieur le Maire rappelle les dates de ces élections : 1^{er} tour, dimanche 12 juin et second tour, dimanche 19 juin. Il soumet au conseil les tours de service pour la tenue du bureau de vote.

Intervention de Monsieur Rousseau

***Voirie**

Monsieur Rousseau donne le compte-rendu de la réunion préparatoire pour les travaux de « Grosses Réparations sur les voies communales » 2022 qui a eu lieu le jeudi 5 mai 2022.

Il informe le conseil que pour notre commune, 2.5 jours de PAT sont prévus.

Intervention de Madame Willems

Sinistre

Madame Willems informe le conseil que suite au sinistre « dégâts des eaux » dans le logement locatif au-dessus de la poste, l'expertise a eu lieu le 5 mai 2022.

Les dommages ont été chiffrés et seront pris en charge en totalité par l'assurance des locataires.

Eglise

Une brochure sur notre église est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 20 heures et 31 minutes.